

MAJUSCULES



LA SPV Durant cette dernière, la SPV a adopté une prise de position contre l'initiative demandant une réduction de l'impôt cantonal de 12%. De plus, elle a validé une résolution visant à la protection de la santé et de l'intégrité physique et psychique des élèves et des professionnel·les de l'école. [P.9](#)

L'ASSOCIATION

La première journée cantonale AC&M/EDN est organisée en collaboration avec la formation continue de la HEP et l'AVEENAC. [P.3](#)

L'APPEL

La SPV s'associe à l'appel pour un canton de Vaud qui protège les plus vulnérables et les droits humains et vous invite à le signer. [P.8](#)

LA MINUTE SYNDICALE

Parents quérulents : préserver le lien, fixer les limites, protéger les professionnel·les. [P.12](#)

DANS UNE LOGIQUE D'ENGAGEMENT ET DE PROPOSITIONS

L'ÉDITO Traditionnellement lors de l'Assemblée des délégué·es SPV, le président SPV délivre en début de séance un message qui expose soit des événements de l'année, soit ceux qui auront lieu durant l'assemblée. La rédaction du Majuscules vous propose un extrait de celui de 2025.



Par **Gregory Durand**
Président SPV

« C'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui devant vous. Dans l'école vaudoise, je pense que nous vivons actuellement une période particulière. La question de la situation des classes 1-2P en est un bel exemple.

Les propos de certain·es député·es lors du traitement de la pétition « Pour plus de moyens en 1-2P » au Grand Conseil ont été peu respectueux du travail de l'école vaudoise, notamment des professionnel·les. Le peu de considération de certains et certaines n'a fait qu'accentuer la colère vis-à-vis du refus du renvoi de cette pétition.

En outre, l'absence de paroles pour défendre l'institution – soit l'école, les enseignant·es, les élèves et les parents – de la part du département n'a pas aidé.

La SPV rappelle à de nombreuses reprises que le bien-être des élèves passe aussi par celui de leurs enseignantes et enseignants.

Dans le domaine des questions financières, le même sentiment domine lorsque, dans le fameux débat relatif à la pétition, on a entendu peu ou prou de la part d'un député : « on n'a déjà plus d'argent, on a baissé les impôts, et pis si on donne là, d'autres vont nous demander de l'argent ».

Cette question fiscale constituera un point spécifique lors de notre AD, avec notamment l'intervention de la FSF et du SSV. Il est important de comprendre que les conséquences des réductions massives de budget ne concerneraient pas que l'enseignement. La qualité des services publics est l'affaire de toutes et tous.

De plus, une résolution pédagogique « Pour préserver les élèves et les professionnels de l'école » sera également traitée. Ce texte demande notamment la mise en place d'un dispositif de gestion des élèves présentant des troubles du comportement pour la rentrée d'août 2026.

Avec ces prises de position, la Société pédagogique vaudoise prend tout son sens. Elle est un espace de dialogue, d'échange et de revendications. Elle défend les conditions nécessaires à une école de qualité. Les 10 mesures amendées l'année dernière ainsi que les précédentes résolutions adoptées en sont un exemple.

La SPV rappelle à de nombreuses reprises que le bien-être des élèves passe aussi par celui de leurs enseignantes et enseignants.

Nous devons continuer à faire entendre nos voix sur les revendications, sur les ressources, sur la formation, sur la reconnaissance de notre métier. Pas dans une logique de plainte, mais dans une logique d'engagement et de force de propositions. Pour l'école. Pour les collègues. Pour les élèves. Pour la SPV.

[...]

Je tiens à saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui, au quotidien, dans leur classe, donnent de leur temps et de leur énergie au service de l'école vaudoise. Je tiens à remercier également les comités des associations pour leur important travail de qualité. Un immense merci également pour le soutien reçu de la part des membres du Comité cantonal et plus particulièrement du Secrétariat général.

Merci pour votre présence, votre implication, et votre confiance. Je nous souhaite une belle AD.» ▶

RETOUR SUR LA 11^E JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DE L'ESV

L'ASSOCIATION Et si le diagnostic n'était qu'un point de départ ? Lors de sa 11^e journée pédagogique, l'ESV (Enseignant·es Spécialisé·es Vaudois·es) a rassemblé 130 professionnel·les pour s'interroger sur l'usage des diagnostics scolaires et ouvrir des pistes d'actions concrètes. Regards croisés, débats vifs et solutions pratiques ont rythmé cette journée au service des élèves à besoins particuliers.



La 11^e journée pédagogique de la formation continue de l'ESV s'est tenue le 9 avril dernier à Crêt-Bérard.

Par Isaac Ferretti, président de l'ESV

Le 9 avril dernier, l'ESV tenait sa 11^e journée pédagogique de formation continue (« Diagnostic en milieu scolaire, qu'en faire ? »). Cette année, la réflexion portait sur l'usage des diagnostics en milieu scolaire et sur les alternatives possibles pour répondre aux besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).

Comme le veut la tradition, la journée s'est déroulée dans le cadre inspirant de Crêt-Bérard, lieu de retraite niché dans la campagne vaudoise, près de Puidoux.

La matinée a débuté par l'intervention de M. Elia, psychologue d'orientation systémique et

fondateur du centre « Sésames ». Son exposé s'est concentré sur les conséquences du diagnostic sur les représentations que les enseignant·es développent à l'égard des élèves concerné·es. Il a ensuite présenté une approche dite « à 180° », centrée sur l'identification et le contournement des interactions redondantes et inefficaces entre enseignant·es et élèves. Son intervention s'est conclue par des propositions concrètes, directement reliées aux situations qui lui avaient été soumises.

Après le repas, M. Gerber, directeur général adjoint à la DGEO, nous a honoré·es de sa présence. Il nous a d'abord adressé les salutations de M. Blanc, directeur général, puis il a proposé une rétrospective éclairante sur l'origine des diagnostics et sur l'intérêt qu'une meil-

leure connaissance des troubles peut avoir pour orienter efficacement l'action publique.

En fin de journée, M. Vianin, formateur et enseignant spécialisé, a introduit une approche de l'appui pédagogique centrée sur la notion de « point nodal ». Ce concept désigne à la fois une clé de compréhension des difficultés d'un·e apprenant·e ainsi qu'un levier permettant de proposer des solutions pédagogiques porteuses de changements durables. Là encore, l'intervention, ancrée dans la pratique, a donné lieu à un échange nourri avec les participant·es.

Par la diversité et la complémentarité des perspectives proposées, ces trois interventions illustrent pleinement ce que l'ESV cherche à offrir lors de ses journées pédagogiques : un espace de formation ouvert à la discussion, qui aborde les sujets d'actualité sans simplifications hâtives et qui propose des pistes concrètes pour faire évoluer les pratiques enseignantes.

Le comité de l'ESV adresse ses remerciements sincères aux conférenciers, aux participant·es et plus particulièrement aux membres du comité d'organisation, qui ont œuvré activement pour faire de cette journée un moment exceptionnel. Environ 130 personnes étaient présentes, confirmant cette rencontre comme un temps fort de l'année et une tribune précieuse pour ESV.

La prochaine journée pédagogique de formation continue se tiendra au printemps 2027. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe organisatrice ou contribuer au choix de la thématique, écrivez-nous à esv@spv-vd.ch. ▶



PREMIÈRE JOURNÉE CANTONALE AC&M/EDN

L'ASSOCIATION Comment accompagner nos élèves à concevoir un objet de leurs mains ? Voilà le cœur même de nos disciplines. C'est autour de ces démarches concrètes, réunies sous le thème « De la matière à l'objet », que s'organisera la première journée cantonale dédiée aux AC&M et à l'EDN en 2025.

Pour le comité de l'AVEENAC, Colin Fontannaz

Organisée en collaboration avec la formation continue de la HEP Lausanne, cette journée est portée par le comité de l'AVEENAC (Association Vaudoise des Enseignants en Éducation Nutritionnelle et Activités Créatrices). Nous avons le plaisir de vous convier à cette rencontre inédite qui se tiendra le mercredi 5 novembre 2025, à l'EPS d'Ecublens.

Les inscriptions ouvriront dès la rentrée 2025, le 13 août, pour les enseignants spécialistes qui enseignent ces disciplines. Toutefois, une préinscription est déjà possible via le code QR.

Carte blanche a été donnée au comité de l'AVEENAC pour imaginer cette journée, avec une volonté forte : mettre en avant la pratique à travers des ateliers animés par des professionnels des domaines en question et enseignant sur le terrain. Ce format favorise les échanges entre pairs et stimule la collaboration entre tous les acteurs, notamment depuis l'intégration de l'EDN à l'AVEENAC en 2021.

Trois ateliers seront proposés, dont un spécifiquement pour l'EDN et deux pour les AC&M. Ils permettront d'explorer divers matériaux, d'approfondir des savoir-faire et d'acquérir des techniques transférables immédiatement en classe.

Aperçu des ateliers en détail

AC&M atelier 1

Aurélie – Créations en Foam Clay

Partez à la découverte de la Foam Clay, une pâte autodurcissante aux multiples possibilités. Peu exigeante en matériel, elle est idéale pour tous les niveaux scolaires. Utilisée dans les univers du cosplay et de la sculpture, elle ouvre un champ créatif illimité.

AC&M atelier 2

Sandy – Céramique

Plongez dans l'univers sensoriel et technique de la céramique. Cet atelier vous propose des bases solides pour enrichir votre enseignement et intégrer cette pratique en classe.

EDN atelier 1

Matinée : Travail du chocolat

Venez vivre une expérience d'enseignement

sur le travail du chocolat en réalisant des moules et des décorations de desserts. Cette matinée sera animée par un pâtissier/chocolatier professionnel.

Après-midi participatif : échanges entre pairs

La deuxième partie de la journée sera consacrée à des échanges autour de nos pratiques, sur les méthodes d'évaluations, les ocom etc. Si vous avez envie de partager une pratique, venez avec une séquence ou des photos afin de faire part de votre expérience.

Si vous rencontrez une problématique spécifique, contactez-nous en amont afin que l'on puisse venir avec des éléments de réponses.

Nous nous réjouissons de vous retrouver à cette première édition, que nous espérons prometteuse pour l'avenir de nos disciplines. ▶



Scanner le code QR pour les pré-inscription

L'ANNÉE DE LA SPV EN QUELQUES CHIFFRES

**3**NOMBRE DE VISITES
D'ÉTABLISSEMENT**5**APPARITION DE LA SPV
DANS LA PRESSE**150**ADHÉSIONS
EN 2024**+28'000**

VISITES SUR SPV-VD.CH

**13**NOMBRE DE
RENDEZ-VOUS
RETRAITES**+120**NOMBRE DE
RENDEZ-VOUS
DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL**+ DE 20'000**

NOMBRE DE MAJUSCULES ENVOYÉS

QUELQUES DATES CLÉS ET ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE SPV



**AD SPV
JUIN 2024**



**Remise de la pétition
1-2P
AOÛT 2024**

**Séminaire « Entrée
dans la profession »
OCTOBRE 2024**



**Remise prix SPV
NOVEMBRE 2024**

**Comité unitaire contre
l'initiative -12%
DÉCEMBRE 2024**



**Séance retraites
SPV – CPEV
JANVIER 2025**

**Présentation SPV à
la HEP
MARS 2024**



**AG extraordinaire AVEP1
AVRIL 2025**

**AD FSF
MAI 2025**

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SPV

Tout comme pour le rapport d'activité de la SPV et du Comité cantonal, l'entier des rapports des associations se trouve sur le site SPV.

AVEP1

Le comité de l'AVEP1 a poursuivi son engagement en abordant divers dossiers touchant le cycle 1. Parmi les thématiques discutées : l'introduction des périodes PET, l'enseignement de l'écriture, les problèmes liés aux nouveaux moyens de français, la formation en forêt ou encore la pétition pour les 1-2P lancée par des enseignant-es et soutenue par la SPV. L'AVEP1 reste en lien avec le Comité cantonal de la SPV et assure une communication continue via ses newsletters et son compte Instagram.

L'équipe du comité est restée stable cette année, avec le retour de Galia Vullo après son congé maternité. Le comité est toutefois toujours à la recherche d'enseignant-es, motivé·es à rejoindre l'équipe.

AVEP 2

Cette année, après avoir accueilli un nouveau membre dans notre équipe, nous avons poursuivi nos démarches visant à faire un état des lieux de la primarisation des degrés 7-8. Notre sondage va arriver prochainement dans les boîtes mail de nos membres et sera destiné à tous et toutes les enseignant-es du 2^e cycle, qu'ils/elles fassent partie ou non de la SPV. Nous espérons par ce biais mieux connaître le contexte des différents établissements scolaires et établir des priorités pour nos actions futures.

AVEPS

L'AVEPS a connu un bouleversement majeur en 2024 puisque cette année marquait la fin de présidence de Jacques Rubattel qui a transmis en douceur le flambeau à Mathias Favez. Durant de nombreuses années d'abord au comité puis à la présidence, Jacques a su s'engager corps et âme pour l'association, la faire grandir et porter les préoccupations de

ses membres, en se rapprochant notamment du monde politique pour sensibiliser les instances dirigeantes à la nécessité d'améliorer l'éducation physique à la fois de manière quantitative et qualitative, dans une optique de santé publique à long terme. Le comité a aussi pu enregistrer l'arrivée d'Emmylou Michoud pour étoffer ses compétences.

ESV

Depuis l'Assemblée des délégué·es (AD) de 2024, le comité s'est réuni quatre fois. Ces réunions, accompagnées d'échanges numériques réguliers, ont permis de faire vivre l'association et de répondre aux besoins des membres. L'Assemblée générale d'ESV s'est tenue le 13 novembre 2024 à Prilly. Elle a validé les comptes, le PV 2023, élu le comité et désigné les délégué·es à la SPV. Un hommage a été rendu à Sophie Conne pour son engagement. Gregory Durand, président de la SPV, a échangé avec les membres. La soirée s'est terminée par un apéritif et un repas convivial.

Rythmique Vaud

Deux événements majeurs ont rythmé l'année du comité de Rythmique-Vaud : d'une part, l'ouverture d'un dialogue structuré avec la DGEO autour des conditions d'enseignement de la rythmique, et d'autre part, l'engagement d'une référente rythmique au sein du SEPS (Service de l'éducation physique et du sport), poste resté vacant depuis plusieurs années. À travers ces deux axes, le comité s'est particulièrement engagé pour valoriser notre profession, défendre des conditions de travail dignes et renforcer la reconnaissance de notre rôle au sein de l'école vaudoise.

AVEENAC

Nous sommes actuellement toujours quatre membres du comité, deux enseignant-es en éducation nutritionnelle et deux enseignant-es en activité créatrice. Nous sommes à la recherche de nouveaux ou nouvelles membres du comité pour compléter notre équipe. En novembre dernier, nous avons organisé pour la première année un apéro-expo en marge de notre assemblée générale. Cette exposition avait pour but de présenter des activités qui avaient bien fonctionné avec nos élèves, des séquences d'enseignement ou des projets d'élève, mais aussi et surtout, d'échanger sur nos pratiques en classe. Nous avons remporté un joli succès, avec une quinzaine d'exposants et une cinquantaine de personnes qui sont venues voir et discuter sur les différents stands avant et après l'assemblée. Nous avons ensuite fait notre assemblée générale et profité de l'intervention de Mme Montefinese, ancienne responsable du programme PIRACEF, et de la présentation des documents du portail pédagogique par Mme Bréchon, collaboratrice pédagogique DEF.

AVESAC

Le comité de l'AVESAC est composé actuellement de 6 membres. Lors de l'AG de novembre 2024 Sylvia Rotondo, Rachel Pancza, Aline Favrat et Yasmina Guye ont été réélues. Éloïse Hugon et Cindy Blanc ont rejoint le comité à ce moment-là. Grâce aux différents mandats des membres de ce comité, celui-ci englobe plusieurs niveaux et structures d'enseignement : CIF au primaire et au secondaire, classes d'accueil au primaire, au secondaire et au post-obligatoire. Le comité s'est réuni plusieurs fois à Lausanne et a poursuivi par email la coordination de différents dossiers. Nous avons également échangé avec nos partenaires (UMA, Appartenances).

APPEL POUR UN CANTON DE VAUD QUI PROTÈGE LES PLUS VULNÉRABLES ET LES DROITS HUMAINS !

Depuis plusieurs années, les associations alertent sur la situation de plus en plus critique des renvois. Les événements récents ont, une fois de plus, mis en lumière les conditions de ces renvois dans notre canton.

C'est sur cette base qu'une quarantaine d'organisations, dont la SPV et l'AVESAC, et plus de 130 personnalités vaudoises lancent un Appel pour un canton de Vaud qui protège les plus vulnérables et les droits humains !

Nous, signataires de cet appel, appelons le Conseil d'État à faire preuve d'humanité en renonçant à exécuter les renvois forcés des familles avec enfants, des personnes dont la santé en serait menacée et d'autres personnes exilées en situation de vulnérabilité. ▶



Lien sur la pétition *Protéger les plus vulnérables et les droits humains*.

PÉTITION

Nous appelons le canton de Vaud à
PROTÉGER LES PLUS VULNÉRABLES ET LES DROITS HUMAINS !

Je signe

Lien en bio ou sur appelvaud.sosf.ch



ON CHERCHE UN·E NOUVEAU·ELLE TRÉSORIER·ÈRE POUR L'ESV !

Le comité de l'ESV est à la recherche d'une personne prête à prendre le relai comme trésorier-ère.

Ces deux dernières années, la fonction a été largement simplifiée pour être accessible à toute personne motivée. Elle demande peu de temps, tout en jouant un rôle clé dans la vie de notre association professionnelle.

Concrètement, ça consiste à :

- gérer quelques paiements et remboursements dans l'année ;
- suivre les débours liés aux activités de l'association ;
- préparer les comptes pour l'Assemblée générale ;
- collaborer ponctuellement avec les autres membres du comité sur les aspects financiers.

La trésorière actuelle restera disponible pour accompagner la prise en main de la fonction durant la première année. Elle est aussi à disposition pour en parler plus précisément et répondre à toutes vos questions.

Pourquoi s'engager ?

Le rôle de trésorier-ère est essentiel pour faire vivre une association comme la nôtre.

Rejoindre le comité de l'ESV, c'est :

- s'impliquer concrètement dans la vie professionnelle des enseignant·es spécialisé·es ;
- développer de nouvelles compétences ;
- réfléchir ensemble à l'école d'aujourd'hui et de demain.

Tout cela dans une ambiance bienveillante, en lien avec les autres membres du comité et les associations de la SPV.

Intéressé·e ? Des questions ?

Écris-nous simplement à esv@spv-vd.ch. On se réjouit de faire ta connaissance ! ▶



L'Association Vaudoise des Enseignant·es en Structures d'Accueil cherche à obtenir un aperçu

des pratiques concernant l'évaluation des élèves allophones.

Si vous accueillez un élève allophone dans votre classe régulière, si vous travaillez en classe ou groupe d'accueil ou si vous enseignez le CIF, remplissez le sondage en ligne et aidez-nous à collecter des informations relatives aux pratiques

des établissements concernant les bulletins et le programme personnalisé (PP) pour élève allophone proposé par la DGEO.



Sondage Bulletins et programme personnalisé pour élèves allophones

UNE ASSEMBLÉE POUR FAIRE VIVRE NOTRE ASSOCIATION

AD SPV 2025 La Société pédagogique vaudoise a tenu le jeudi 5 juin 2025 son Assemblée des délégué·es ordinaire. Durant cette dernière, elle a adopté une prise de position contre l'initiative demandant une réduction de l'impôt cantonal de 12%. De plus, elle a validé une résolution visant à la protection de la santé et de l'intégrité physique et psychique des élèves et des professionnel·les de l'école.



PERTES ET PROFITS	Comptes 2024	Budget 2024
Cotisations	665 725.99	655 000
Autres revenus	53 062.35	50 800
TOTAL RECETTES	718 788.34	705 800
Activités internes (AD, Associations, frais généraux...)	51 248.68	47 000
Faîtières (FSF, USS...)	92 768.35	90 000
Publications	52 514.10	54 000
Personnel et administratif	526 881.74	529 800
TOTAL DÉPENSES	723 412.87	720 800
Bénéfice / Perte	- 4 624.53	- 15 000

Par Gregory Durand

C'est donc une nouvelle fois, sous la conduite de notre présidente Anne-Claire Chaubert, que l'AD SPV a eu lieu le jeudi 5 juin à Orzens. Cette assemblée était la dernière sous sa baguette, elle qui a pris ses fonctions il y a 11 ans déjà, en 2015. Nous avons eu l'occasion de la remercier chaleureusement pour son engagement sans faille, notamment avec une standing ovation.

Lors de cette assemblée, les délégué·es ont adopté plusieurs points. Les éléments statutaires comme les comptes ou le budget ont été validés. Cette année ont eu lieu des élections statutaires au sein du Comité cantonal et pour le bureau de l'AD, notamment sa présidence. Pour cette fonction, le Comité cantonal proposera Jérôme Krailiger, actuel président de l'AG de l'AVEPS. En ce qui concerne le Comité

cantonal, Jacques Rubattel, après deux années au Comité cantonal, a donné sa démission afin d'explorer de nouveaux horizons professionnels. Les délégué·es ont désigné Joachim Jeanneret (ESV) pour rejoindre le CC dès le 1^{er} août et Océane Dind (AVEP1) qui siégera au Comité cantonal dès son retour d'un congé en automne.

Ensuite, les associations ont présenté un ou deux éléments saillants de leur activité durant l'année 2024-2025. Le Comité cantonal SPV propose la création d'une « association » de retraité·es SPV: des éléments ont été présentés en vue d'une potentielle création formelle en 2026, qui sera votée en 2026, lors d'une révision des statuts.

D'un point de vue syndical, l'AD a adopté une prise de position s'opposant à l'initiative demandant une réduction de 12% de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune. Après

avoir écouté la Secrétaire générale de la FSF, le président du SSV ainsi que la présidente de l'AVEP1, les délégué·es se sont donc fermement opposé·es à cette initiative extrême et dangereuse pour la qualité des services publics.

D'un point de vue pédagogique, les délégué·es pourront prendre position sur une résolution relative aux élèves au comportement violent intitulée *Pour préserver les élèves et le personnel enseignant*. Elle demande notamment la mise en place d'un monitoring transparent et mis à jour régulièrement du taux d'absence du personnel enseignant et des actes de violence des élèves, ainsi que l'instauration d'un concept cantonal de gestion des élèves présentant des troubles du comportement, ceci pour la rentrée août 2026. ►



Résolution *Pour préserver les élèves et le personnel enseignant*

INTERVIEW SUR LE NOUVEAU RÈGLEMENT RPCH

L'INTERVIEW Le nouveau règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement (RPCH), négocié par la SPV et les syndicats, est entré en vigueur. Les défauts de l'ancien groupe IMPACT semblent avoir été corrigés dans ce dispositif. La SPV a rencontré Mme Cécilia Bähni, Directrice générale des ressources humaines, pour vous le présenter.



Cécilia Bähni, Directrice générale des ressources humaines

Propos recueillis par Yves Froidevaux

Un nouveau règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement dans les relations de travail au sein de l'État de Vaud vient d'entrer en vigueur. Quelles valeurs et priorités l'État de Vaud vise-t-il dans cette thématique essentielle en matière de qualité des conditions de travail ?

L'État de Vaud réaffirme son engagement contre toute forme d'atteinte à la personnalité et discriminations, y compris le harcèlement psychologique et sexuel. Le règlement entré en vigueur le 1^{er} octobre 2024 vise à garantir un environnement de travail respectueux, sécurisé et équitable pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Il met l'accent sur la prévention, la sensibilisation et la prise en charge rapide des situations problématiques, en instaurant deux entités distinctes : l'Espace Écoute et Médiation et l'Unité Investigation.

Pouvez-vous nous rappeler la définition du mobbing et la différence avec un conflit, par exemple avec sa hiérarchie ?

La jurisprudence définit le mobbing, ou harcèlement psychologique, comme un enchaînement de propos ou d'agissements hostiles, répétés fréquemment sur une période

Le conflit, quant à lui, ne constitue pas en soi une forme de harcèlement. Il s'agit d'un désaccord persistant, souvent chargé d'émotions, résultant de malentendus, de non-dits, d'intérêts ou de besoins divergents, de personnalités difficilement compatibles, ou encore d'un affrontement de points de vue. Le conflit peut également engendrer de la souffrance et des atteintes à la santé des personnes concernées. Le règlement prévoit justement des outils, comme la médiation, pour accompagner ce type de situation avant qu'elle ne dégénère.

Et le harcèlement sexuel ? Comment est-il défini ?

Le harcèlement sexuel est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle ou fondé sur l'appartenance sexuelle, qui porte atteinte à la dignité d'une personne sur son lieu de travail². Cela inclut notamment des gestes, propos, plaisanteries, solli-

Le mobbing se distingue notamment d'un conflit ponctuel ou d'un désaccord hiérarchique, par sa durée, sa fréquence et l'asymétrie dans la relation entre l'auteur et la personne visée.

prolongée par lesquels une ou plusieurs personnes visent à isoler, marginaliser ou exclure une personne de son environnement professionnel¹. En règle générale, il engendre des effets néfastes sur la santé psychique ou physique de la personne visée. Le mobbing se distingue notamment d'un conflit ponctuel ou d'un désaccord hiérarchique, par sa durée, sa fréquence et l'asymétrie dans la relation entre l'auteur et la personne visée.

citations, promesses d'avantages ou menaces, ainsi que toute pression visant à obtenir des faveurs de nature sexuelle.

Est-ce que l'ensemble des cadres de l'État de Vaud, dont les directions d'école, sont ou seront formé·es spécifiquement à ces questions ? Si oui, avec quels messages principaux ?

Ces thématiques sont incluses dans le parcours de formation des cadres au travers de différentes modalités : e-learning sur VD Academie, diverses formations en présentiel ou lors de partage de pratiques managériales par exemple. Ces formations visent à renforcer les compétences relationnelles, à reconnaître les situations à risque et à adopter les comportements attendus. Les messages clés concernent le respect de la personnalité, la responsabilité managériale, l'équité et l'importance d'un dialogue ouvert et bienveillant. Dans le domaine de la scolarité postobligatoire, un dispositif ad hoc de formation/information a été déployé. Pour ce qui concerne la scolarité obligatoire, un dispositif équivalent est en cours de finalisation.

Il est essentiel de ne pas rester seul·e face à ce type de situation. Il convient de pouvoir en parler, de documenter les faits (dates, comportements, témoins), et de faire appel rapidement aux dispositifs existants.

Quels avantages permettra la séparation en deux entités distinctes de l'ancienne structure IMPACT, soit une Unité Investigation et un Espace Écoute Médiation ?

La séparation permet de clarifier les rôles et d'adapter les réponses aux situations. L'Espace Écoute et Médiation assure un accompagnement confidentiel et la recherche de solutions à travers les personnes de confiance, la médiation et l'analyse du climat de travail. L'Unité Investigation, quant à elle, conduit les enquêtes formelles dans le but d'établir les faits et de déterminer si les éléments constitutifs du harcèlement psychologique ou d'ordre sexuel sont réalisés, garantissant ainsi rigueur, impartialité et sécurité juridique. Ce découpage renforce la lisibilité du dispositif pour les personnes concernées.

L'Espace Écoute Médiation proposera la mise à disposition de « personnes de confiance ». Quel est l'objectif de cette prestation ? De quels leviers disposeront ces personnes de confiance pour accompagner les membres du personnel dans leurs situations ? Avec quelles limites ?

Les personnes de confiance ont pour mission d'offrir une écoute bienveillante et neutre dans un cadre confidentiel. Elles aident à analyser les situations, à identifier les ressources

internes disponibles et à accompagner les personnes concernées dans la recherche de solutions et dans leurs démarches, y compris lors d'entretiens par exemple. Leur champ d'action reste non contraignant : elles n'ont ni pouvoir disciplinaire ni rôle d'enquête, mais agissent dans une logique de soutien et de prévention.

Ce même espace proposera également de la médiation, par exemple dans un conflit avec une ou un supérieur·e. Comment cette disposition sera-t-elle articulée avec le rôle de la hiérarchie ?

La médiation vise à restaurer le dialogue entre les parties et à les accompagner dans la résolution de leur conflit. Elle ne remet pas en

Dans tout ce dispositif, est-ce que le droit à l'accompagnement par les syndicats est garanti dans toutes les situations ?

Oui, le droit à l'accompagnement syndical est garanti pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Cette possibilité contribue à renforcer les garanties procédurales, à rassurer les personnes concernées et à assurer une équité de traitement, notamment face à des situations complexes ou émotionnellement difficiles.

Quels conseils donneriez-vous à une personne qui se sent victime de mobbing ou de harcèlement sexuel ?

Il est essentiel de ne pas rester seul·e face à ce type de situation. Il convient de pouvoir en parler, de documenter les faits (dates, comportements, témoins), et de faire appel rapidement aux dispositifs existants, en particulier aux personnes de confiance de l'Espace Écoute et Médiation. D'autres ressources sont toujours à disposition comme le management, la fonction RH, la Direction générale des ressources humaines et en particulier les personnes qui travaillent pour la Qualité de vie au travail. Le respect de la dignité et de l'intégrité de chacun·e est une priorité : des ressources existent pour écouter, soutenir et agir. Prenez contact dès que vous en ressentez le besoin, nous sommes là pour vous. ▶

¹ ATF 1C_34/2025, cons. 3.2.1

² Article 4 de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg – RS 151.1)

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/etat-employeur/protection-de-la-personnalite-conflits-et-harcelement-au-travail>

Espace Ecoute et Médiation
Rue Marterey 5
1014 Lausanne Suisse
021 316 59 99
ecoute.mediation@vd.ch

Unité Investigation
Rue Marterey 5
1014 Lausanne Suisse
021 316 19 80
unite.investigation@vd.ch

LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

PARENTS QUÉRULENTS : PRÉSERVER LE LIEN, FIXER LES LIMITES, PROTÉGÉR LES PROFESSIONNEL·LES



Par Yves Froidevaux
Secrétaire général

Personne ne contestera l'importance du lien entre école et parents. Ce dernier repose sur une saine collaboration, le respect mutuel et une confiance partagée autour de la réussite des élèves. Mais ce lien est fragilisé lorsqu'une très faible minorité de parents dépasse les bornes: injonctions déplacées, agressivité, menaces de plaintes, plaintes. Un tel comportement quérulent, en augmentation sensiblement dans les écoles vaudoises, met en péril l'équilibre de l'institution scolaire et la santé des collègues concernés.

Face à ces débordements, une réaction claire de la part de la hiérarchie est attendue. Aujourd'hui, trop d'enseignant·es ont l'impression de se retrouver seul·es face à de telles attaques injustifiées. Au nom du sacro-saint «maintien du lien avec les familles», le sentiment est fort que des directions préfèrent apaiser ou minimiser la situation plutôt que recadrer les parents en soutenant les professionnel·les dans leur bon droit.

Aujourd'hui, trop d'enseignant·es ont l'impression de se retrouver seul·es face à des attaques injustifiées.

Evidemment il ne s'agit pas de couper le lien avec les familles, mais bien de rappeler les limites des compétences de chacune et chacun. Car sans respect pour les professionnel·les et leur champ d'action, il n'y a ni dialogue possible, ni cadre éducatif stable. Bien évidemment, la critique doit rester possible quand cette dernière se fait dans le respect du rôle de chaque partenaire et dans un esprit constructif.

Face à cette situation, la SPV a rencontré à deux reprises la DGEO pour évoquer ce constat inquiétant. Plusieurs pistes méritent ainsi d'être explorées, notamment :

1. Le recensement systématique dans chaque établissement de tout acte de violence ou de menace physique ou verbale à l'encontre des professionnel·les avec une consolidation annuelle cantonale de ces données pour mesurer l'évolution et prendre les dispositions adéquates.
2. La mise en place d'une réelle formation des cadres scolaires, qui intégrerait la gestion des conflits parents-enseignant·es, avec l'obligation de soutenir les professionnel·les (sous réserve d'un manquement évident) et de convoquer systématiquement les auteur·es des violences ou de menaces.
3. Le soutien systématique et simplifié de la part de l'autorité d'engagement, par la mise à disposition d'un soutien juridique, en cas de dépôt de plainte d'une partie ou de l'autre.

Instaurer une politique de tolérance zéro envers les menaces et violences dans l'espace scolaire, tant pour les enfants que pour les adultes, ce n'est pas affaiblir le lien école-famille, mais bien préserver un espace commun de respect, de dialogue et d'éducation. C'est dans ce sens que la SPV va poursuivre son action. ▶